

CONSEIL MUNICIPAL DE CHARME

Compte-rendu de la réunion du 8 avril 2021 à 18h30

Date de la convocation : 2 avril 2021.

Présents : Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Christian Drecq, Madame Sylviane Drecq, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absent excusé : Monsieur Benoît Fradin, arrivé à 19h10

Secrétaire de Mairie : Madame Maryse Bréchet.

Secrétaire de séance : Madame Agnès Baudrillart.

Présence de Mme Lizot, inspectrice divisionnaire des finances publiques.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Approbation du PV de la réunion du 24 mars 2021 : à l'unanimité des présents.

Délibération sur le compte de gestion 2020, le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 concernant le budget de la caisse des écoles et de la commune.

A. Caisse des écoles

Mme Lizot propose de commencer par la présentation du compte de gestion, du compte administratif, puis du budget primitif. Elle précise que pour le budget de la caisse des écoles, il n'y a pas de partie investissement.

A.1. Compte de gestion 2020 de l'école : Résultats de l'exercice 2020 :

Recettes : 51 114,42€ Dépenses : 47 752,77€ Excédent : 3 361,65€

Excédents cumulés avec les années précédentes : 3 361,65€ + 13 984,15€ = 17 345,40€

A.2. Présentation du compte administratif de l'école 2020.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent comme dans tout budget communal.

Voté à l'unanimité des conseillers présents. (Le Maire s'est retiré conformément à la loi).

A.3. Affectation du résultat 17 345,80€ en excédent de l'exercice 2020 reporté sur l'exercice 2021 :

Voté à l'unanimité des conseillers présents.

A.4. Prévision budgétaire globale : équilibre à 66 726€ avec une subvention de 40 000€ de la commune.

Voté à l'unanimité des conseillers présents.

B. Pour le budget de la commune.

B.1. Compte de gestion 2020 du budget de la commune mis au vote : à l'unanimité

Investissement : déficit de 53 088,97€ Fonctionnement : excédent de 69 965,52€

B.2. Le compte administratif est en conformité avec le compte de gestion.

*** Résultats de l'exercice 2020 pour le budget d'investissement :**

Recettes : 100 585,47€ Dépenses : 153 674,44€ D'où un déficit en 2020 de 53 088,97 €

Le résultat des années précédentes fait apparaître un excédent de 71 908,59 €

Résultats cumulés : 71 908,59 € - 53 088,97 € = 18 819,62 € d'excédent

*** Résultats de l'exercice 2020 pour le budget de fonctionnement :**

Recettes : 301 113,18 € Dépenses : 231 147,66 € D'où un excédent en 2020 de 69 965,52 €

L'excédent des années précédentes était de 244 750,87 €

Résultats cumulés : 69 965,52 € + 244 750,87 € = 314 716,39 € d'excédent.

Excédent de fonctionnement reporté : 314 716,39€ - 30 344,15€ = 284 372,24€

Voté à l'unanimité. (Le Maire s'est retiré conformément à la loi).

B.3. Affectation du résultat pour le budget investissement :

Pour cette section du budget, il y a :

***un résultat** en déficit en 2020 de 53 088,97 €, mais un résultat cumulé de 71 908,59 € - 53 088,97 € = 18 819,62 € en positif.

*** des « restes à réaliser »** en recettes et en dépenses.

En recettes : 38 052,04 €. En dépenses : 87 215,81 € : Résultat des restes à réaliser : - 49 163,77 €

*** Pour l'exercice 2021**, il apparaît un besoin de financement de 30 344,15 €, qui correspond à 18 819,62 € - 49 163,77 € = - 30 344,15 €. Voté à l'unanimité

B.4. Prévision budgétaire pour le fonctionnement 2021

Le budget n'est pas figé. Des lignes sont surdimensionnées pour absorber l'excédent.

Equilibre dépenses recettes : 564 022 €. Voté à l'unanimité

B.5. Prévision budget d'investissement équilibré à 159 796 €. Voté à l'unanimité.

B.6. Vote des taux d'imposition pour 2021 : M. le Maire propose un maintien des taux d'imposition pour la part communale de la taxe foncière non-bâti 44,50 % et la Cotisation Foncière des Entreprises : 22,19 %. Pour la taxe foncière sur le bâti, le taux de 44,79 % correspond au taux communal inchangé de 2020 de 21,90% auquel s'ajoute le taux de 22,89 % de la taxe foncière du bâti du département, qui revient désormais à la commune. Voté à l'unanimité

B.7. Vote des subventions communales 2021 : à l'unanimité.

Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé 2 354 €, dont 150€ pour chaque association communale. Cotisations diverses : 294 €, Participations intercommunales : 21 000 €, Caisse des écoles : 40 000€. Pour un total de 63 648 €

Questions diverses :

1. Le Maire fait part de la volonté de Mme Couty-Daymard, de donner à la commune sa part du terrain familial, à côté de la place de la liberté. (Voir prochainement quelle suite donner)
2. Un espace de mémoire pour commémorer le 19 mars 1962 est envisagé, en accord avec la FNACA, sous forme de stèle, entre le monument aux morts et l'église.
3. Voiture épave près de l'école : Affaire suivie par le Maire et les gendarmes.
4. Deux itinéraires de randonnée sont en cours d'élaboration sur la commune.
5. Un projet de parc photovoltaïque, porté par Urbasolar, sur des terrains privés ayant servi aux dépôts de la LGV, nécessite le déclassement du petit chemin communal desservant une des parcelles.
6. Suite aux travaux de l'installation de la fibre, chemin de Rimalet, des documents de convention vont être établis avec M. Gasseling pour le passage de ses tuyaux d'irrigation dans la même tranchée.
7. Les tranchées pour les plantations du stade ont été réalisées gracieusement par Daniel Musset.
8. L'isolation des logements de la poste et de l'école a été réalisée.
9. Des fossés ont été curés au niveau du chemin du Limousin et des Inchauds. Des pierres ont été mises pour boucher les trous faits par des ragondins, dans le secteur de Berlingant.
10. Hervé Moreau a demandé à rencontrer le Maire à la suite du questionnaire mis dans le bulletin. Il a indiqué sa volonté de créer un espace de vente de viande d'agneau incluant une épicerie et éventuellement la vente de fromages.
11. Embâcles sur le Bief signalés par le Maire au SMABACAB.
12. La Mairie a reçu des remerciements pour les colis gourmands.
13. Il faut envisager des travaux d'électricité pour la pose du défibrillateur, sur un mur de la salle des fêtes.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 6 mai 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.